



Rapport de la commission chargée d'examiner la prise en considération de la motion de Philippe Sauvain « Accordons une subvention aux vélos électriques : pédalons futé »

Au Conseil Communal
de La Tour-de-Peilz

Monsieur le Président du Conseil Communal,
Mesdames les Conseillères,
Messieurs les Conseillers,

La commission composée de

Madame Marianne Keller

Messieurs Michel Bloch
Olivier Martin
Philippe Sauvain
Jean-Pierre Schwab
Yohan Ziehli
Jacques Vacheron président-rapporteur

s'est réunie le 25 février 2013 à 19h30 dans la salle 1 de la maison de la commune, en présence de :

- Madame Nicole Rimella, Municipale de l'urbanisme et travaux publics
- Monsieur Victor Béguelin, chef de service de l'urbanisme et travaux publics

Introduction

Le motionnaire a ouvert la séance en nous parlant des avantages des vélos électriques pour les habitants d'une commune comme la nôtre et sur l'avenir de la mobilité douce. La facilité de transports apportée par ce moyen de locomotion pour les personnes âgées qui se déplacent sur ou depuis les hauts de la commune. Il informe la commission que des 10 communes de la Riviera 8 ont adoptés le principe de la subvention pour l'achat d'un vélo électrique. A ce jour, La Tour-de-Peilz et Veytaux sont les deux seules communes qui n'accordent pas de subventions à ces citoyens pour l'achat d'un vélo électrique. En 2011, 78 personnes en avaient profité. L'âge moyen des bénéficiaires est de 45 ans.

Vision de la municipalité

La municipalité a toujours été contre ce genre de subvention en précisant que lors de la séance du Conseil Communal du 3 décembre 2008, un amendement avait été demandé pour qu'un montant de CHF 6'000.00 soit rajouté au budget pour le subventionnement de l'achat des vélos électriques et que ledit amendement avait été refusé par le Conseil Communal. La Municipalité est très sensible au thème de la mobilité douce mais préfère y adhérer par une amélioration des infrastructures qui faciliterait les déplacements en vélo. A titre d'exemple la

trémie d'entrée Est du futur parking sous-terrain de la Place de Terreaux qui a été déplacée afin de permettre l'implantation d'un couvert à vélos. De plus, chaque nouveau projet d'urbaniste soutient ce principe en tenant compte de l'amélioration des pistes cyclables. La Municipalité démontre ainsi sa volonté d'avoir des gens qui se déplacent autrement qu'en voiture. Les deux lignes de bus qui circulent en exclusivité sur le territoire de la commune en sont également la démonstration.

Délibérations de la commission

La parole est donnée à chaque commissaire en faisant un tour de table. Le principe de la mobilité douce est accepté et qu'un changement des modes de transport vers un autre (rapport modal) doit être amorcé.

Un commissaire se dit tout de même heurté par cette vision de la société qui veut que tout soit subventionné. Pourquoi pas à l'avenir selon lui ne pas également accorder des subventions pour les chaussures pour les adeptes de la marche à pied ou des vélos simples. De plus l'aspect écologique des vélos électriques reste selon lui encore à démontrer.

Un commissaire trouve qu'en période électorale, le thème de l'écologie et de la mobilité douce est un sujet permanent mais une fois les autorités en place il reste au stade des promesses et qu'aucun signe ou incitation n'est fait auprès des citoyens.

Un commissaire avance qu'un vélo électrique est un produit de luxe, assez onéreux et qu'il est ainsi destiné à une tranche de gens aisés de la société. Il n'est donc pas à l'aise avec le fait que la commune soutienne ce genre d'achat auprès de cette population.

Un commissaire réfute cette affirmation en expliquant que dans les 8 communes où l'achat des vélos électriques est subventionné, énormément de famille à petit revenu en ont profité.

Il avance les arguments économiques (économie de place de parc), la rapidité de déplacement, l'aspect écologique et sur le bienfait pour la santé. Il peut dans bien des cas remplacer une voiture pour les trajets courts, inférieurs à 3 km. Avec ce genre de subvention la commune jouerait la carte de l'incitation avec un signal concret sur sa volonté de développement de la mobilité douce sur son territoire.

Un commissaire est sensible aux démarches et à la volonté de la commune sur le développement des infrastructures afin de favoriser les déplacements à vélo et via les transports publics. Même si le montant de la subvention demandé n'est pas significatif, il ne faut pas ouvrir la porte à n'importe quelle subvention. Les subventions doivent aider ceux qui en ont besoin et pas « arroser » les citoyens sans distinctions de leurs besoins et de leurs revenus.

Un commissaire insiste sur le fait que l'écologie ne doit pas toujours être favorisée par de l'argent public. La commune n'a pas à intervenir financièrement dans les choix individuels des gens quant à leur moyen de se déplacer.

Conclusion

A l'issue du vote, c'est à la majorité, 4 avis favorables et 3 avis contre, que votre commission vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de vouloir voter la conclusion suivante :

Le Conseil Communal de La Tour-de-Peilz,

- vu la motion intitulée « **Accordons une subvention aux vélos électriques : pédalons futé** »
- oui le rapport de la commission nommée à cet effet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

- de ne pas prendre en considération la motion déposée par Monsieur le Conseiller communal Philippe Sauvain intitulée « **Accordons une subvention aux vélos électriques : pédalons futé** »

Au nom de la Commission

Jacques Vacheron, président-rapporteur

La Tour-de-Peilz, le 28 février 2013